

Sciences pour
la communication

Le déterminant démonstratif en français et en néerlandais

Théorie, description, acquisition

Gudrun Vanderbauwhede

Peter Lang

Sciences pour
la communication

Le déterminant démonstratif en français et en néerlandais

Théorie, description, acquisition

Gudrun Vanderbauwhede

Peter Lang

Délimitation de l'objet d'étude et méthodologie

1.0 Introduction

Notre étude basée sur corpus des déterminants démonstratifs en français et en néerlandais se veut pluridisciplinaire: elle se situe au croisement de la linguistique de corpus, de la linguistique descriptive, de la linguistique contrastive et de la linguistique appliquée. Dans ce chapitre introductif, nous nous proposons tout d'abord de délimiter notre objet d'étude [1.1] et de définir la problématique centrale [1.2]. Ensuite, nous explicitons les principaux objectifs et questions de recherche de notre travail [1.3]. Enfin, nous justifions et illustrons les différents aspects méthodologiques propres à cette étude [1.4].

1.1 Définition et délimitation de l'objet d'étude

Au seuil de ce travail, il importe d'expliciter notre objet d'étude, à savoir les déterminants démonstratifs en français et en néerlandais. Bien que la délimitation de notre objet d'étude soit purement morphologique [1.1.1], nous nous attardons également brièvement sur le statut des déterminants (démonstratifs) en français et en néerlandais [1.1.2].

1.1.1 Délimitation morphologique des déterminants démonstratifs en français et en néerlandais

En ce qui concerne les formes de base des déterminants démonstratifs en français, la forme *œ* s'utilise devant les noms masculins du singulier com-

mençant par une consonne, alors que *cet* s'utilise devant les noms masculins du singulier commençant par une voyelle ou un *b* muet. La forme *cette* s'utilise devant les noms féminins du singulier. L'opposition en genre est neutralisée au pluriel: la forme *ces* s'utilise à la fois devant les noms masculins et devant les noms féminins. Riegel *et al.* (2009⁴: 286) ajoutent qu'il «existe également une forme composée discontinuée *ce N-ci*, *ce N-là* avec toutes les variantes de genre et de nombre».

	Singulier		Pluriel	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Formes de base	<i>ce, cet</i>	<i>cette</i>	<i>ces</i>	
Formes composées	<i>ce(t) (N)-ci</i>	<i>cette (N)-ci</i>	<i>ces (N)-ci</i>	
	<i>ce(t) N-là</i>	<i>cette (N)-là</i>	<i>ces (N)-là</i>	

Tableau 1.1 *Aperçu des déterminants démonstratifs en français.*

Les formes (*un*) *tel* et *un N pareil* se rapprochent du point de vue sémantique du déterminant démonstratif en français, mais elles ne se sont formellement pas des déterminants démonstratifs, étant donné que l'article indéfini *un* remplit la fonction de déterminant central dans *un tel* et *un N pareil* (Devos *et al.* 1991).

Les formes des déterminants et des pronoms démonstratifs ne sont pas les mêmes en français. Les pronoms démonstratifs se répartissent en une série simple et une série composée (avec *-ci* / *-là*). Les formes *celui*, *celle*, *ceux* et *celles* sont variables en genre et en nombre et s'opposent aux formes neutres *ce*, *ça*, *ceci* et *cela* qui ne se rencontrent qu'au singulier.

Quant aux formes des déterminants démonstratifs en néerlandais, nous constatons une répartition formelle ou structurelle différente par rapport aux déterminants démonstratifs en français, ainsi qu'une diversité morphologique plus poussée en néerlandais. Tout d'abord, il existe trois genres (masculin, féminin, neutre) en néerlandais, alors qu'il n'en existe que deux en français (masculin, féminin), ce qui entraîne une autre répartition des formes morphologiques au niveau du déterminant démonstratif dans les deux langues pour ce qui est du singulier. Cette opposition n'est cependant plus marquée au pluriel. En plus, contrairement au français (*ce N-ci* vs. *ce N-là*), l'opposition *proximité* – *distance* est presque toujours marquée de manière inhérente en néerlandais (*deze* vs. *die*), mais peut être explicitement